

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-45

## CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Verdun-sur-Garonne sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 829 875,93 €H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
<b><u>Bâtiments communaux</u></b>			
1 Remise en état de divers bâtiments 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
2 Ravalement des façades du presbytère 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
3.Ravalement des façades du presbytère 2Tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
4 Réfection des panneaux briques au presbytère (Sud) 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
5 Réfection des panneaux briques au presbytère (Sud) 2tr.	10 808 €	12 %	1 296 €
6 Renforcement des fondations d'un bâtiment existant 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
7 Renforcement des fondations d'un bâtiment existant 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
8 Réhabilitation extérieure du bâtiment existant 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
9 Réhabilitation extérieure du bâtiment existant 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
10 Restructuration de l'ancienne perception 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
11 Restructuration de l'ancienne perception 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
12 Mise hors d'eau du bâtiment tertiaire 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
13 Mise hors d'eau du bâtiment tertiaire 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
14 Renforcement des éléments porteurs et planchers du bâtiment tertiaire 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
15 Renforcement des éléments porteurs et planchers du bâtiment tertiaire 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
16 Réfection des charpentes et menuiseries d'un bâtiment communal 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
17 Réfection des charpentes et menuiseries d'un bâtiment communal 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
18 Réfection des menuiseries d'un logement locatif	14 700 €	12 %	1 764 €
19 Mise aux normes d'un logement locatif 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
20 Mise aux normes d'un logement locatif 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
21 Travaux sur divers bâtiments associatifs 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
22 Travaux sur divers bâtiments associatifs 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
23 Création d'une salle de réunion dans le bâtiment restructuré 1tr.	19 000 €	12 %	2 280 €
24 Création d'une salle de réunion dans le bâtiment restructuré 2tr.	19 000 €	12 %	2 280 €
<b><u>Aménagement de village</u></b>			
25 Création de stationnements rue Carnot	19 000 €	12 %	2 280 €
26 Aménagement du parvis du bâtiment tertiaire	19 000 €	12 %	2 280 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
27 Création de trottoirs rue et place Bédelère	19 000 €	12 %	2 280 €
28 Traitement des sols place Bédelère	19 000 €	12 %	2 280 €
29 Eclairage et mobilier urbain quartier Bédelère	19 000 €	12 %	2 280 €
30 Embellissement de l'impasse Bédelère	17 325 €	12 %	2 079 €
31 Réfection de trottoirs places de l'église, de la cité et grand rue	19 000 €	12 %	2 280 €
32 Mise en lumière du quartier de l'église	17 325 €	12 %	2 079 €
33 Réseau pluvial de la grand rue	19 000 €	12 %	2 280 €
34 Assainissement pluvial place de l'église et de la cité	19 000 €	12 %	2 280 €
35 Aménagement des abords de l'église	19 000 €	12 %	2 280 €
36 Création du parvis de l'église	19 000 €	12 %	2 280 €
37 Traitement des sols place de l'église	19 000 €	12 %	2 280 €
<b><u>Education</u></b>			
38 Réparations au restaurant scolaire 1tr.	15 250 €	50 %	7 625 €
39 Réparations au restaurant scolaire 2tr.	4 557 €	50 %	2 278 €
<b><u>Patrimoine culturel et architectural</u></b>			
40 Restauration du pigeonnier des pompiers	10 300 €	36 %	3 708 €
41 Restauration du pigeonnier de l'église	10 300 €	36 %	3 708 €
42 Restauration du pigeonnier du gymnase	10 009 €	36 %	3 603 €
43 Restauration du pigeonnier de la digue	10 300 €	36 %	3 708 €
44 Restauration des grands et petits oratoires	5 250 €	36 %	1 890 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>100 578 €</b>

### RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	<b>829 875,93 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>677 874,00 €</b>
Subvention globalisée	<b>100 578,00 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>12,11 %</b>

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **33 526 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **33 526 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **33 526 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement à conclure avec la commune de Verdun-sur-Garonne ;
- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

<b>Opérations</b>	<b>Articles</b>	<b>Sous fonctions</b>	<b>Montants</b>
N° 1 à 22	204 14 37	74	40 260 €
N° 23 et 24	204 14 36	74	4 560 €
N° 25 à 37	204 14 34	74	29 238 €
N° 38 et 39	204 145	21	9 903 €
N° 40 et 44	204 14 11	312	16 617 €

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 novembre 2006**

CP 06/11-45

**CONTRACTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE VERDUN-  
SUR-GARONNE ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve le contrat d'équipement pour la réalisation d'un programme estimé à 829 875,93 € HT à conclure avec la commune de Verdun-sur-Garonne ;
- Accorde à la commune de Verdun-sur-Garonne une subvention globalisée de 100 578 € payable en trois annuités (la première de 33 526 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 33 526 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu, le solde de 33 526 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépense subventionnable H.T.</b>	<b>Taux (1)</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b><u>Bâtiments communaux</u></b>			
1 Remise en état de divers bâtiments 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
2 Ravalement des façades du presbytère 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
3.Ravalement des façades du presbytère 2Tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
4 Réfection des panneaux briques au presbytère (Sud) 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
5 Réfection des panneaux briques au presbytère (Sud) 2tr.	10 808 €	12 %	1 296 €
6 Renforcement des fondations d'un bâtiment existant 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
7 Renforcement des fondations d'un bâtiment existant 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
8 Réhabilitation extérieure du bâtiment existant 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
9 Réhabilitation extérieure du bâtiment existant 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
10 Restructuration de l'ancienne perception 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
11 Restructuration de l'ancienne perception 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
12 Mise hors d'eau du bâtiment tertiaire 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
13 Mise hors d'eau du bâtiment tertiaire 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
14 Renforcement des éléments porteurs et planchers du bâtiment tertiaire 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
15 Renforcement des éléments porteurs et planchers du bâtiment tertiaire 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
16 Réfection des charpentes et menuiseries d'un bâtiment communal 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
17 Réfection des charpentes et menuiseries d'un bâtiment communal 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
18 Réfection des menuiseries d'un logement locatif	14 700 €	12 %	1 764 €
19 Mise aux normes d'un logement locatif 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
20 Mise aux normes d'un logement locatif 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux (1)	Montant de la subvention
21 Travaux sur divers bâtiments associatifs 1tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
22 Travaux sur divers bâtiments associatifs 2tr.	15 500 €	12 %	1 860 €
23 Création d'une salle de réunion dans le bâtiment restructuré 1tr.	19 000 €	12 %	2 280 €
24 Création d'une salle de réunion dans le bâtiment restructuré 2tr.	19 000 €	12 %	2 280 €
<b><u>Aménagement de village</u></b>			
25 Création de stationnements rue Carnot	19 000 €	12 %	2 280 €
26 Aménagement du parvis du bâtiment tertiaire	19 000 €	12 %	2 280 €
27 Création de trottoirs rue et place Bédelère	19 000 €	12 %	2 280 €
28 Traitement des sols place Bédelère	19 000 €	12 %	2 280 €
29 Eclairage et mobilier urbain quartier Bédelère	19 000 €	12 %	2 280 €
30 Embellissement de l'impasse Bédelère	17 325 €	12 %	2 079 €
31 Réfection de trottoirs places de l'église, de la cité et grand rue	19 000 €	12 %	2 280 €
32 Mise en lumière du quartier de l'église	17 325 €	12 %	2 079 €
33 Réseau pluvial de la grand rue	19 000 €	12 %	2 280 €
34 Assainissement pluvial place de l'église et de la cité	19 000 €	12 %	2 280 €
35 Aménagement des abords de l'église	19 000 €	12 %	2 280 €
36 Création du parvis de l'église	19 000 €	12 %	2 280 €
37 Traitement des sols place de l'église	19 000 €	12 %	2 280 €
<b><u>Education</u></b>			
38 Réparations au restaurant scolaire 1tr.	15 250 €	50 %	7 625 €
39 Réparations au restaurant scolaire 2tr.	4 557 €	50 %	2 278 €
<b><u>Patrimoine culturel et architectural</u></b>			
40 Restauration du pigeonnier des pompiers	10 300 €	36 %	3 708 €
41 Restauration du pigeonnier de l'église	10 300 €	36 %	3 708 €

<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépense subventionnable H.T.</b>	<b>Taux (1)</b>	<b>Montant de la subvention</b>
42 Restauration du pigeonnier du gymnase	10 009 €	36 %	3 603 €
43 Restauration du pigeonnier de la digue	10 300 €	36 %	3 708 €
44 Restauration des grands et petits oratoires	5 250 €	36 %	1 890 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>100 578 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du département ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

<b>Opérations</b>	<b>Articles</b>	<b>Sous fonctions</b>	<b>Montants</b>
N° 1 à 22	204 14 37	74	40 260 €
N° 23 et 24	204 14 36	74	4 560 €
N° 25 à 37	204 14 34	74	29 238 €
N° 38 et 39	204 145	21	9 903 €
N° 40 et 44	204 14 11	312	16 617 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,